



Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Énergie

Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France

Service prévention des risques et des nuisances
Service régional eau et milieux aquatiques

Paris, le 24/09/2019

Affaire suivie par :

Mathieu MAQUAIRE (rivières) Tél : +33 1 71 28 46 36

Philippe VERJUS (nappes) Tél. : + 33 1 71 28 47 09

Courriel : driee-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Suivi de l'étiage en Ile-de-France

PJ : Bulletin du 09 septembre au 22 septembre 2019

Référence : Circulaire du 18 mai 2011 relative aux mesures exceptionnelles de limitation ou de suspension des usages de l'eau en période de sécheresse

Le suivi de l'étiage réalisé par la DRIEE a pour objectif d'informer régulièrement les préfets des débits de certains cours d'eau et niveaux des nappes afin qu'ils puissent faire appliquer les mesures restrictives nécessaires à la préservation des ressources en eau. La liste des stations hydrométriques de référence suivies par la DRIEE est définie dans l'arrêté cadre de bassin et dans les arrêtés cadre départementaux.

Le dispositif mis en place par la DRIEE consiste en la publication d'un bulletin toutes les deux semaines sur la situation des nappes et des rivières concernées d'Île-de-France. Pour chacun des 28 stations hydrométriques et des 7 piézomètres de référence un état de criticité est indiqué.

Pour les rivières, cet état est défini en comparant la plus faible moyenne des débits sur trois jours consécutifs durant la quinzaine écoulée, appelée VCN3 aux valeurs des seuils fixées dans l'arrêté cadre de bassin. En période d'étiage, les données de stations hydrométriques de référence sur lesquelles le suivi s'exerce sont mises à jour toutes les semaines sur la Banque Hydro. Des mesures de contrôle de débit sont effectuées pour s'assurer de la fiabilité de l'information hydrométrique autant que nécessaire.

Pour chaque station de suivi, 4 niveaux de seuils ont été définis :

- la situation de vigilance : le débit du cours d'eau approche des valeurs telles qu'une prochaine aggravation de la situation pourrait rompre l'équilibre entre les ressources disponibles et l'ensemble des besoins en eau de l'homme et du milieu naturel. Les campagnes de sensibilisation et d'appel au comportement citoyen sont lancées afin de réduire les utilisations de l'eau qui ne sont pas indispensables. Afin de réduire les risques de pollution, un rappel à la vigilance est fait auprès des principaux sites produisant des rejets polluants. Une surveillance accrue des rejets les plus significatifs est mise en place ;



Certificat N° A 1607

Champ de certification disponible sur :
www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

- la situation d'alerte : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que les ressources disponibles ne suffisent plus à satisfaire tous les besoins en eau de l'homme et du milieu naturel ; des efforts coordonnés de restriction et d'interdiction des usages doivent être mis en place, correspondant à une réduction d'au moins 30 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions (hors alimentation en eau potable) ;
- la situation d'alerte renforcée : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que tous les usages non-essentiels ou non-prioritaires doivent être restreints (réduction d'au moins 50 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions) au profit de l'alimentation en eau potable ;
- la situation de crise : le cours d'eau atteint alors un état de tarissement tel que le milieu naturel est menacé de dommages importants ; seuls l'alimentation en eau potable et le respect de la vie biologique sont assurés, tous les usages significatifs non prioritaires sont interdits ; les prélèvements pour l'alimentation en eau potable sont restreints au minimum.

Pour les nappes, l'état de criticité est obtenu en comparant les niveaux de piézomètres suivis par le BRGM aux valeurs des seuils inscrits dans les arrêtés cadre départementaux. En effet, toutes les rivières ne sont pas équipées de stations hydrométriques. La prise en compte des nappes d'eau souterraines vise à protéger les petits cours d'eau et les petites zones humides les plus fragiles situées en amont des bassins versants.

Pour ce faire, la DRIEE a défini des seuils piézométriques communs à plusieurs petits bassins versants de surface dépourvus de station de mesure des débits. Après sélection des piézomètres représentatifs, l'analyse des corrélations entre les niveaux piézométriques et les débits d'étiage des cours d'eau suivis permet de définir des seuils de gestion cohérents.

Certains cours d'eau ont des régimes d'étiage soutenus par les apports réguliers des nappes, alors que d'autres ont des régimes presque uniquement pluviaux. Les cours d'eau et les nappes n'ont donc pas forcément le même état de criticité, les nappes n'étant pas influencées par la climatologie estivale.

La détermination du seuil de crise des nappes s'appuie, de plus, sur l'analyse historique des chroniques piézométriques anciennes afin de mettre en évidence les sécheresses passées et d'examiner parallèlement les conséquences connues de ces dernières. L'objectif est, pour des conditions climatiques virtuelles identiques à celles des sécheresses antérieures, d'atténuer les effets préjudiciables des sécheresses sur les milieux aquatiques sensibles, par l'adoption des mesures progressives de limitation des usages non prioritaires.

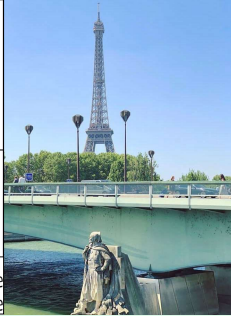
Liens utiles :

L'étiage sur Internet de la DRIEE : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/dispositif-de-crise-les-arretes-cadre-secheresse-a84.html> et l'accès aux bulletins du suivi de l'étiage : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>

Données rivières en ligne : <http://www.hydro.eaufrance.fr/index.php>

Données nappes en ligne : <http://drieeif-eaux-souterraines.brgm.fr/data.html>

Les arrêtés de restriction d'eau en vigueur sur le site national Propluvia : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>



Bulletin de suivi de l'étiage Région Île-de-France

Du 09 septembre au 22 septembre 2019

N°7

édité le 24/09/2019

Synthèse

Les quinze derniers jours ont été plutôt secs sur le bassin avec des températures parfois supérieures aux normales de saison. De manière générale, les débits sont restés assez bas avec une accentuation de la baisse par endroits. Les 22 et 24 septembre, des précipitations faibles mais généralisées ont mis fin à, parfois, plus d'un mois sans pluie, annonçant un changement de temps pour cette semaine. En effet, les prévisions sont plus humides au moins jusqu'au week-end prochain inclus. Les scénarios pour la semaine suivante sont encore incertains. La situation pourrait alors *a minima* se stabiliser voire s'améliorer temporairement et peut-être plus durablement si les précipitations persistent.

Grandes rivières

Les débits des grandes rivières sont globalement stables avec quelques variations pendant la quinzaine mais aucun changement de niveau de vigilance n'est constaté depuis le dernier bulletin. Le soutien des lacs-réservoirs empêche les débits de diminuer trop rapidement (hors Oise non concernée). Les pluies de dimanche semblent avoir été légèrement bénéfiques. La tendance pour les prochains jours dépendra des précipitations prévues.

Sur 7 stations, on compte :

- 1 station en vigilance : Alfortville sur la Seine.
- 3 stations en alerte : Creil sur l'Oise, Vernon sur la Seine et Pont-sur-Yonne sur l'Yonne.
- 0 station en alerte renforcée.
- 0 station en crise.

Petites rivières

La dernière quinzaine, encore une fois sèche, n'aura pas permis à la situation de s'améliorer. Les débits sont globalement stables et bas même si quelques cours d'eau continuent leur baisse comme la station de Blandy-les-Tours sur le Ru d'Ancoeur qui passe sous son seuil de crise. La situation reste préoccupante pour les petits cours d'eau mais pourrait légèrement s'améliorer si les prévisions météorologiques pluvieuses se confirment.

Sur 21 stations, on compte :

- 6 stations en vigilance : Episy (Loing) sur le Loing, Episy (Lunain) sur le Lunain, Beynes sur la Mauldre, Aulnay-sur-Mauldre [Centre] sur la Mauldre, Congis [Gué à Tresmes] sur le Théroutain et Villebon-sur-Yvette sur l'Yvette.
- 4 stations en alerte : Pommeuse sur le Grand Morin, Morsang-sur-Orge sur l'Orge, Saint-cyr-sous-Dourdan sur la Rémarde et Nesles-la-Vallée sur le Sausseron.
- 3 stations en alerte renforcée : Diant [Lavoir de Cornoy] sur l'Orvanne, Pont-sur-Vanne sur la Vanne et Viarmes [Moulin de Bertinval] sur l'Ysieux.
- 3 stations en crise : Montmirail sur le Petit Morin, Férolles-Atilly [La Jonchère] sur le Réveillon et Blandy-les-Tours sur le Ru d'Ancoeur.

Situation des nappes

Tous les indicateurs piézométriques sont au-dessus de la normale, à part Buhy où le niveau d'alerte renforcée est atteint.

Sur 7 piézomètres, on compte :

- 0 piézomètre en vigilance.
- 0 piézomètre en alerte.
- 1 piézomètre en alerte renforcée : Buhy (nappe de la craie du Vexin Français).
- 0 piézomètre en crise.

Prochain bulletin d'étiage le 7 octobre 2019

Flashcode du bulletin



SOMMAIRE

Situation des rivières	p.3
Carte de suivi de l'étiage	p.3
Débits des rivières	p.4
Evolution des débits journaliers	p.5
Situation des nappes	p.7
Etat des piézomètres.....	p.7
Carte de suivi de l'état piézométrique	p.7
Evolution des piézomètres	p.8

Situation des rivières

Carte de suivi de l'étiage Situation du 24/09/2019



Etat de criticité de la situation d'étiage

- QJ non calculables sur toute la période
- Station sans état de vigilance particulier
- Station en état de vigilance
- Station en état d'alerte
- Station en état d'alerte renforcée
- Station en état de crise



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Energie

Débit des rivières

Tableau des débits

	Station	Seuils (m³/s)				VCN3 (m³/s)	Situation 09/09	Situation 23/09	Indice de confiance
		V	A	AR	C				
Grandes rivières :									
Marne	Gournay-sur-Marne	32	23	20	17	39 le 11/09/2019			
Oise	Creil	32	25	20	17	23 le 20/09/2019	Alerte	Alerte	
Seine	Saint-Fargeau [Sainte-Assise]	58	43	37	32	61 le 20/09/2019			
Seine	Alfortville	64	48	41	36	54 le 21/09/2019	Vigilance	Vigilance	
Seine	Paris [Austerlitz]	81	60	51	45	92 le 21/09/2019			
Seine	Vernon	170	131	113	100	119 le 09/09/2019	Alerte	Alerte	
Yonne	Pont-sur-Yonne	23	16	13	11	16 le 22/09/2019	Alerte	Alerte	
Petites rivières :									
Avre	Acon (*)	1.20	1.00	0.76	0.65	1.41 le 20/09/2019			
Essonne	Boulancourt (**)	0.32	0.32	0.20	0.20	0.50 le 20/09/2019			
Essonne	Ballancourt	5.5	4.4	3.9	3.5	5.6 le 21/09/2019	Vigilance		
Grand Morin	Pommeuse	2.4	2.1	1.9	1.7	2.0 le 21/09/2019	Alerte renforcée	Alerte	
Loing	Episy (Loing)	5.3	3.6	3.0	2.6	4.6 le 22/09/2019	Vigilance	Vigilance	
Lunain	Episy (Lunain)	0.36	0.21	0.17	0.13	0.23 le 21/09/2019	Vigilance	Vigilance	
Mauldre	Beynes	0.43	0.36	0.31	0.27	0.40 le 15/09/2019	Vigilance	Vigilance	
Mauldre	Aulnay-sur-Mauldre [Centre]	1.10	0.90	0.78	0.71	0.92 le 16/09/2019	Vigilance	Vigilance	
Orge	Morsang-sur-Orge	1.6	1.4	1.2	1.0	1.4 le 21/09/2019	Alerte	Alerte	
Orvanne	Diant [Lavoir de Cornoy]	0.27	0.23	0.18	0.15	0.17 le 18/09/2019	Alerte renforcée	Alerte renforcée	
Petit Morin	Montmirail	0.57	0.49	0.42	0.36	0.34 le 22/09/2019	Crise	Crise	
Rémarde	Saint-Cyr-sous-Dourdan	0.25	0.19	0.17	0.15	0.18 le 21/09/2019	Alerte	Alerte	
Réveillon	Férolles-Atilly [La Jonchère]	0.037	0.021	0.015	0.012	0.010 le 21/09/2019	Crise	Crise	
Ru d'Ancoeur	Blandy-les-Tours	0.011	0.011	0.005	0.005	0.005 le 14/09/2019	Alerte	Crise	
Sausseron	Nesles-la-Vallée	0.33	0.27	0.24	0.22	0.25 le 20/09/2019	Alerte	Alerte	
Thérouanne	Congis [Gué à Tresmes]	0.35	0.26	0.23	0.20	0.28 le 21/09/2019	Alerte	Vigilance	
Vanne	Pont-sur-Vanne	4.00	3.00	2.40	2.00	2.08 le 21/09/2019	Crise	Alerte renforcée	
Voulzie	Jutigny	1.00	0.65	0.48	0.32	1.19 le 21/09/2019			
Yerres	Courtomer [Paradis]	0.034	0.034	0.010	0.010	0.047 le 18/09/2019			
Ysieux	Viarmes [Moulin de Bertinval]	0.100	0.082	0.070	0.060	0.068 le 21/09/2019	Alerte renforcée	Alerte renforcée	
Yvette	Villebon-sur-Yvette	0.42	0.31	0.26	0.22	0.32 le 21/09/2019	Vigilance	Vigilance	
Stations non réglementaires (***) :									
Orge	Saint-Chéron [St-Evroult]	0.16	0.13	0.12	0.11	0.13 le 09/09/2019	Alerte renforcée	Alerte	
Petit Morin	Jouarre [Vanry]	0.99	0.76	0.66	0.59	0.77 le 15/09/2019	Vigilance	Vigilance	
Autres rivières (DREAL Centre, DREAL Bourgogne, Normandie) :									
Aveyron	La Chapelle		0.10	0.07	0.05	0.05 le 16/09/2019	Crise	Crise	
Cléry	Ferrières		0.54	0.42	0.34	0.54 le 12/09/2019		Alerte	
Loing amont	Montbouy		0.35	0.25	0.12	0.21 le 21/09/2019	Alerte renforcée	Alerte renforcée	
Loing aval	Chalette		1.67	1.20	0.85	1.41 le 21/09/2019	Alerte	Alerte	
Ouanne	Gy		1.20	0.94	0.73	0.81 le 21/09/2019	Alerte renforcée	Alerte renforcée	
Ouanne	Charny	1.10	0.78	0.63	0.52	0.43 le 21/09/2019	Crise	Crise	
Tholon	Senan	0.31	0.21	0.15	0.12	0.16 le 17/09/2019	Alerte	Alerte	

- (*) station gérée par la DREAL Normandie
 (**) station gérée par la DREAL Centre
 (***) station non réglementaire, donnée à titre d'information

VCN3 débit moyen sur trois jours consécutifs, le plus faible de la quinzaine
V seuil de vigilance
A seuil d'alerte
AR seuil d'alerte renforcée
CR seuil de crise

Indice de confiance : Il constitue une aide à la décision quant à la prise de mesure de restrictions. Cet indicateur n'est affiché que lorsqu'une station franchit le seuil d'alerte. L'indice de confiance est une note sur 5 qui se décompose de la manière suivante :

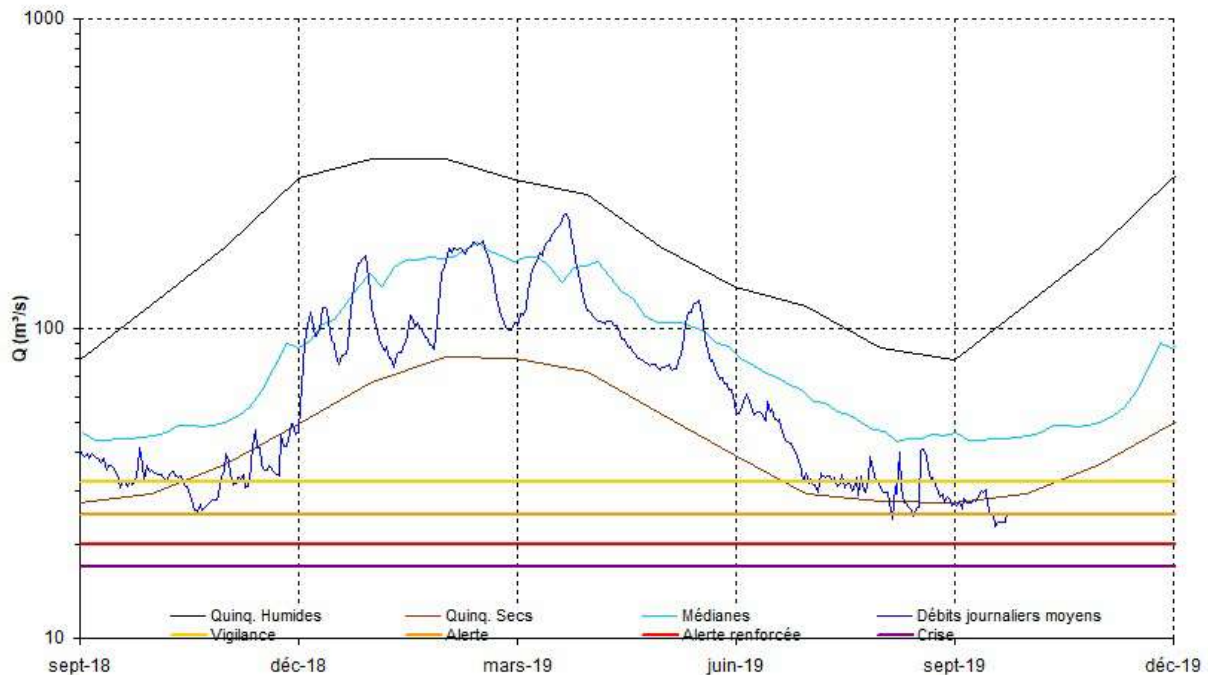
- une note fonction de la qualité intrinsèque de la station (stabilité à l'étiage, sensibilité par rapport à l'écartement des seuils de criticité d'étiage, type de capteur, disponibilité des données, etc.),
- un bonus fonction des jaugeages (ancienneté, confirmation ou non de la qualité intrinsèque de la station, incertitude, etc.).

Les débits moyens journaliers sont disponibles sur la Banque Hydro : <http://www.hydro.eaufrance.fr> et via le logiciel HYDRO2.

Evolution des débits journaliers depuis septembre 2018 pour quelques stations représentatives

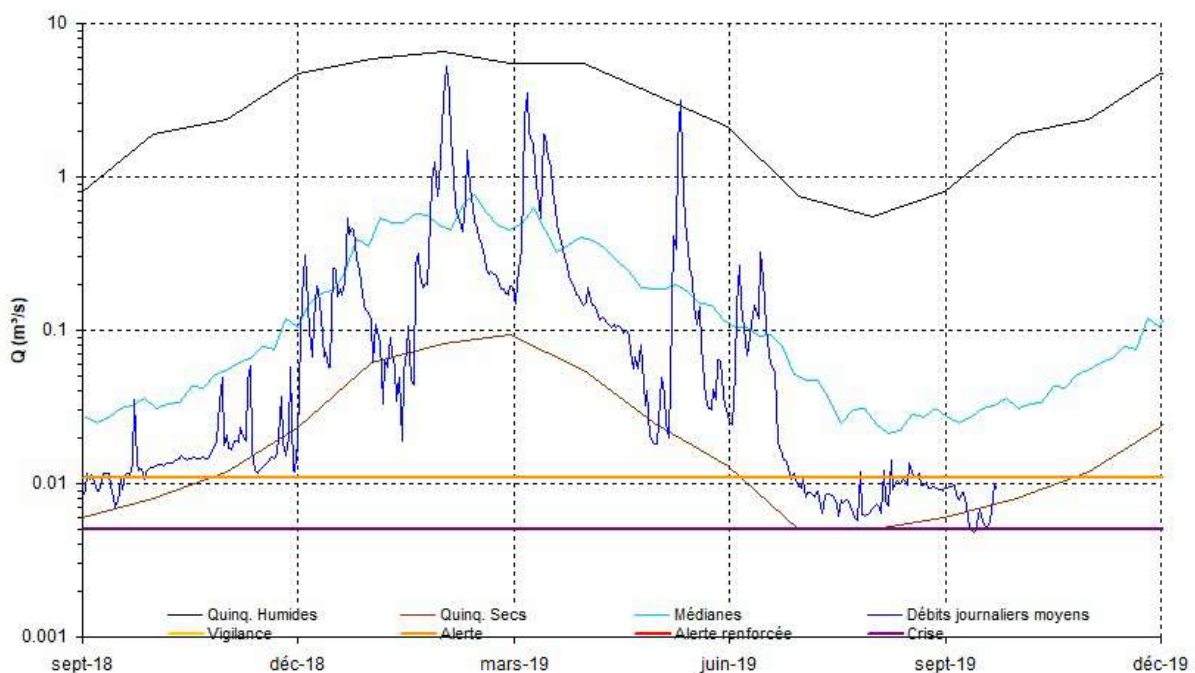
L'Oise à Creil

Les débits de l'Oise à Creil sont restés plutôt stables durant la dernière quinzaine laissant la station sous son seuil d'alerte. Les pluies de dimanche semblent avoir un léger effet positif sur l'Oise. A voir si cette tendance se confirme les prochains jours en fonction des précipitations réelles.



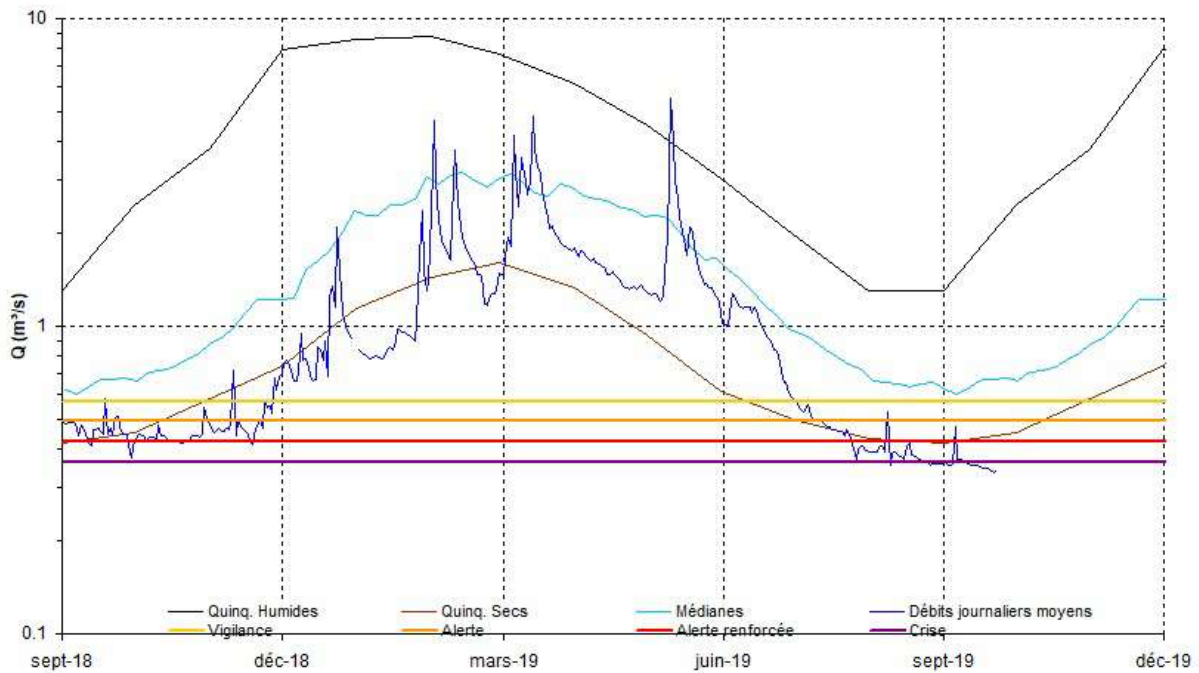
Le Ru d'Ancoeur à Blandy-les-Tours

Les débits du Ru d'Ancoeur à Blandy-les-Tours ont baissé de manière importante durant les quinze derniers jours faisant même passer temporairement la station sous son seuil de crise. Si les pluies se confirment, la situation pourrait légèrement s'améliorer.



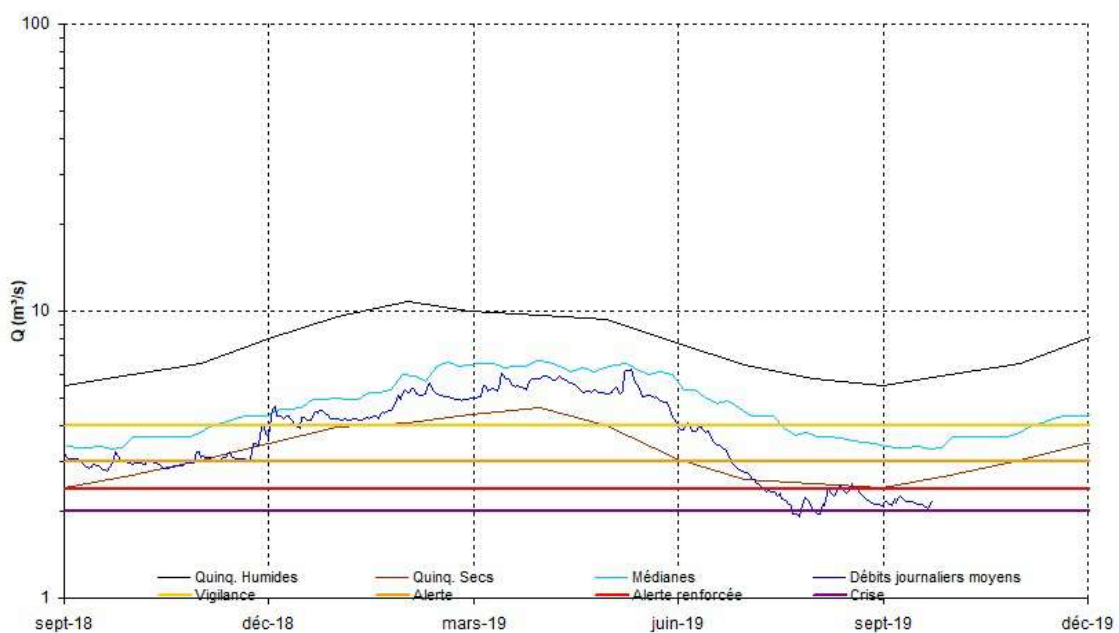
Le Petit Morin à Montmirail

Les débits du Petit Morin à Montmirail continuent de baisser, s'enfonçant un peu plus dans la crise. Les pluies de dimanche semblent n'avoir eu aucun impact sur les débits. La situation reste préoccupante à Montmirail.



La Vanne à Pont-sur-Vanne

Les débits de la Vanne à Pont-sur-Vanne oscillent légèrement au-dessus du seuil de crise depuis la fin du mois d'août mais restent très faibles. Cette situation pourrait perdurer ou s'améliorer dans les prochains jours en fonction des précipitations réelles.



Situation des nappes

Etat des piézomètres

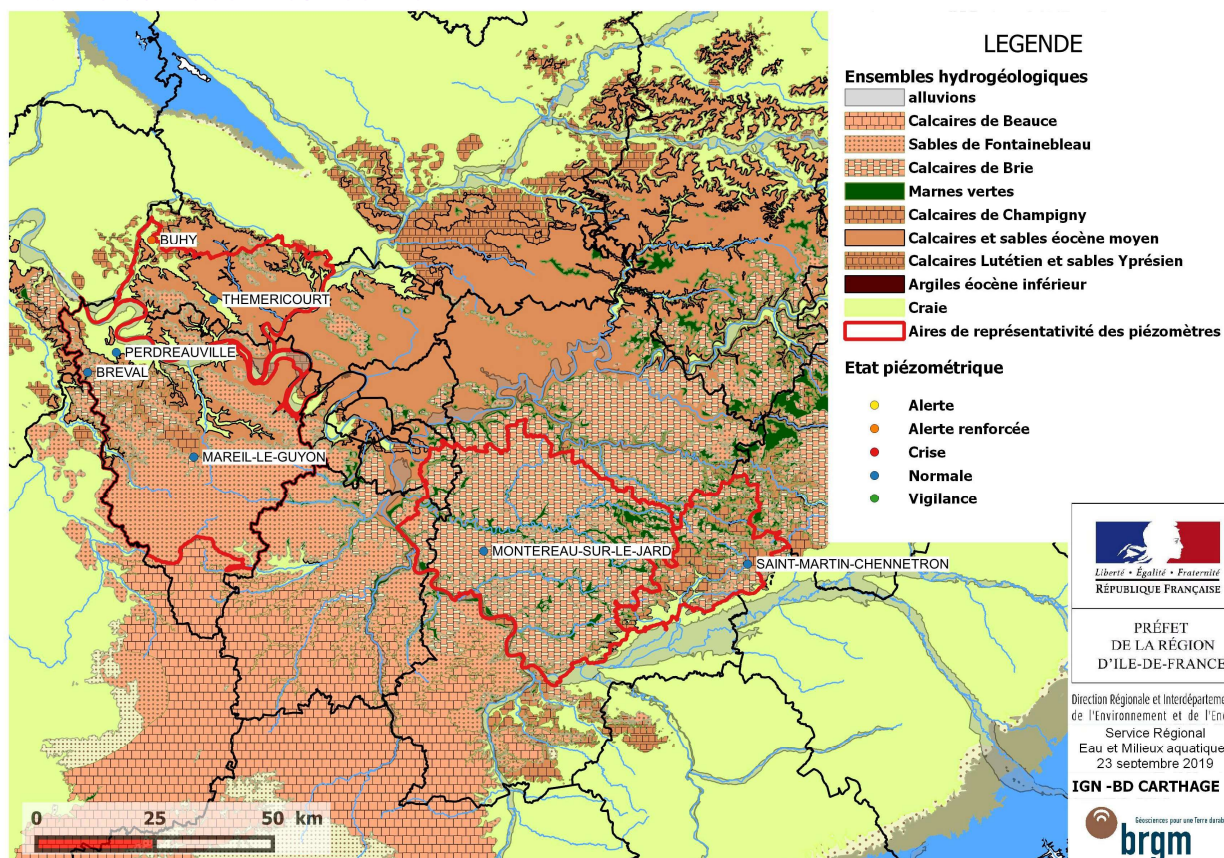
Tableau des tendances

Les nappes faisant l'objet du présent bulletin sont en phase normale de vidange.

Piézomètre de référence	Situation par rapport aux seuils définis dans les arrêtés sécheresse
Buhy (nappe de la craie du Vexin Français)	Alerte renforcée
Mareil le Guyon (nappe du tertiaire du Mantois à l'Hurepoix)	Normale
Montereau-sur-le-Jard (nappe du Champigny en Brie)	Normale
Perdreauville (nappe de la craie du Mantois)	Normale
Saint Martin Chenetron (nappe du Champigny en Brie)	Normale
Théméricourt (nappe de la craie du Vexin Français)	Normale
Bréval (nappe du tertiaire du Mantois à l'Hurepoix)	Normale

Carte de suivi de l'état piézométrique

Carte du bassin concerné



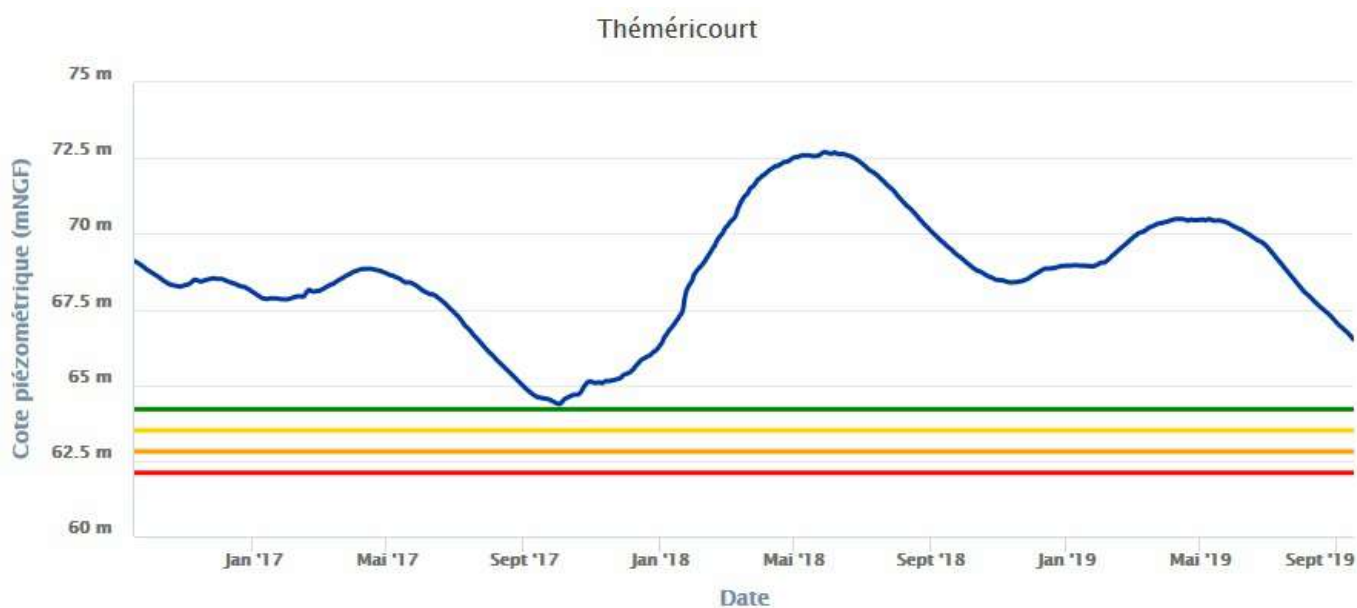
Etat des piézomètres

Nappe de la craie du Vexin Français

Buhy

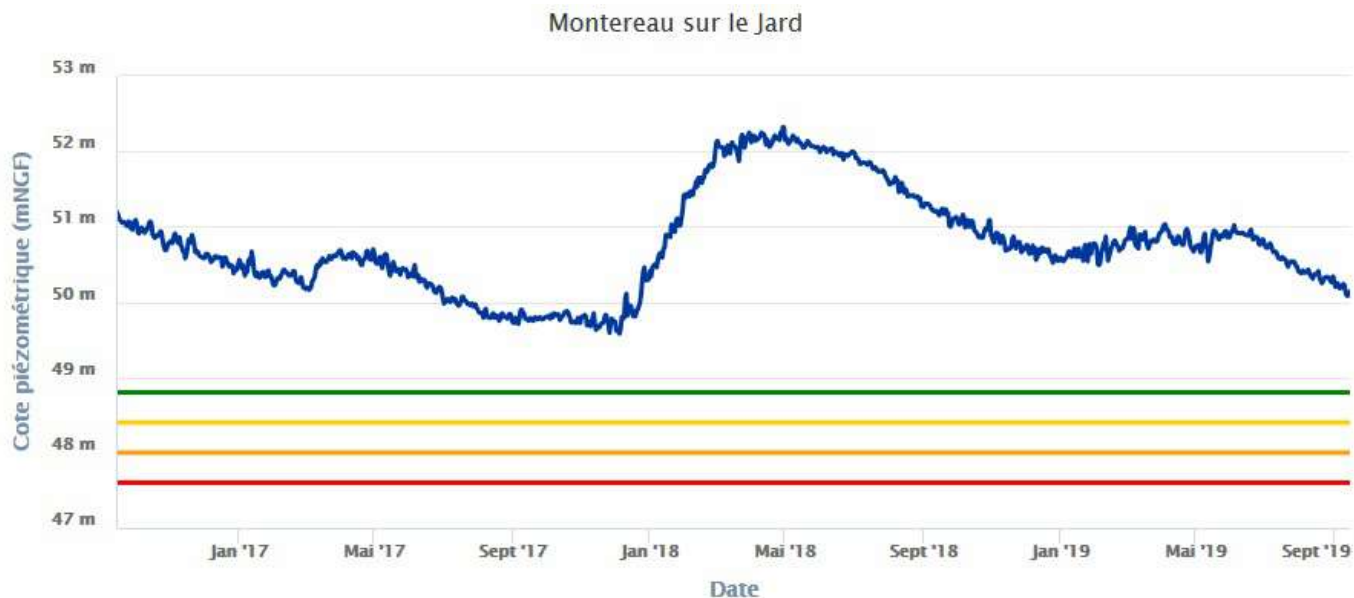


Théméricourt

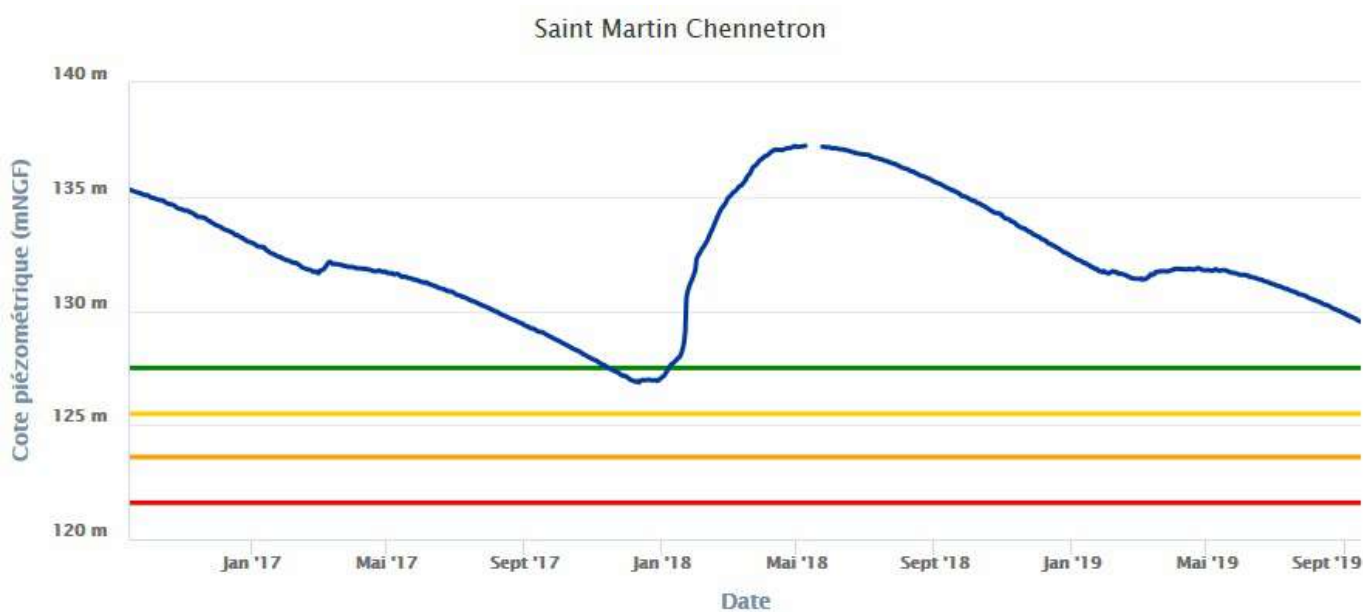


Nappe du Champigny en Brie

Montereau-sur-le-Jard

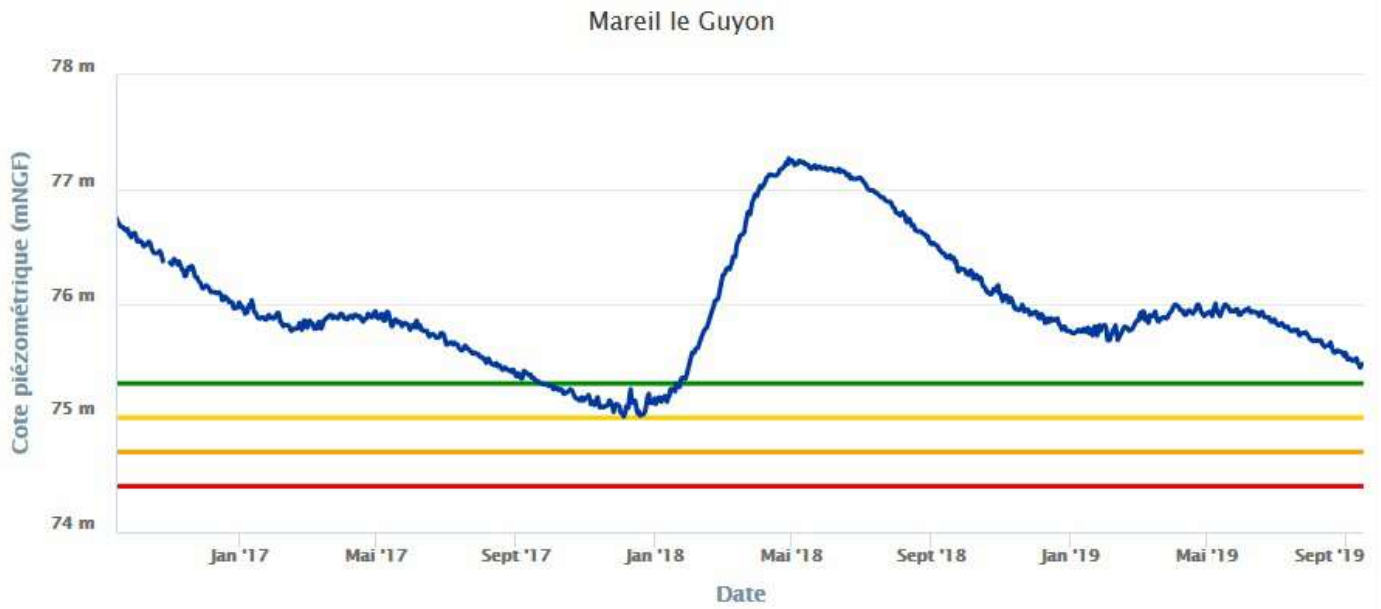


Saint Martin Chennetron

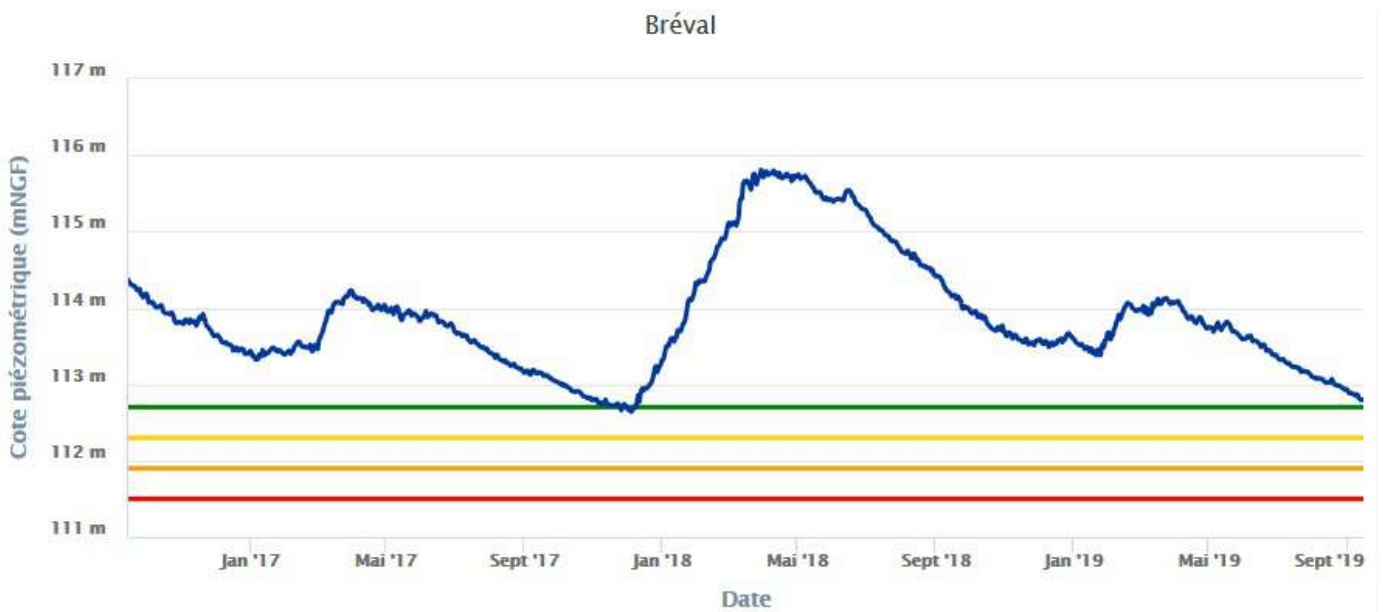


Nappe du tertiaire du Mantois à l'Hurepoix

Mareil le Guyon

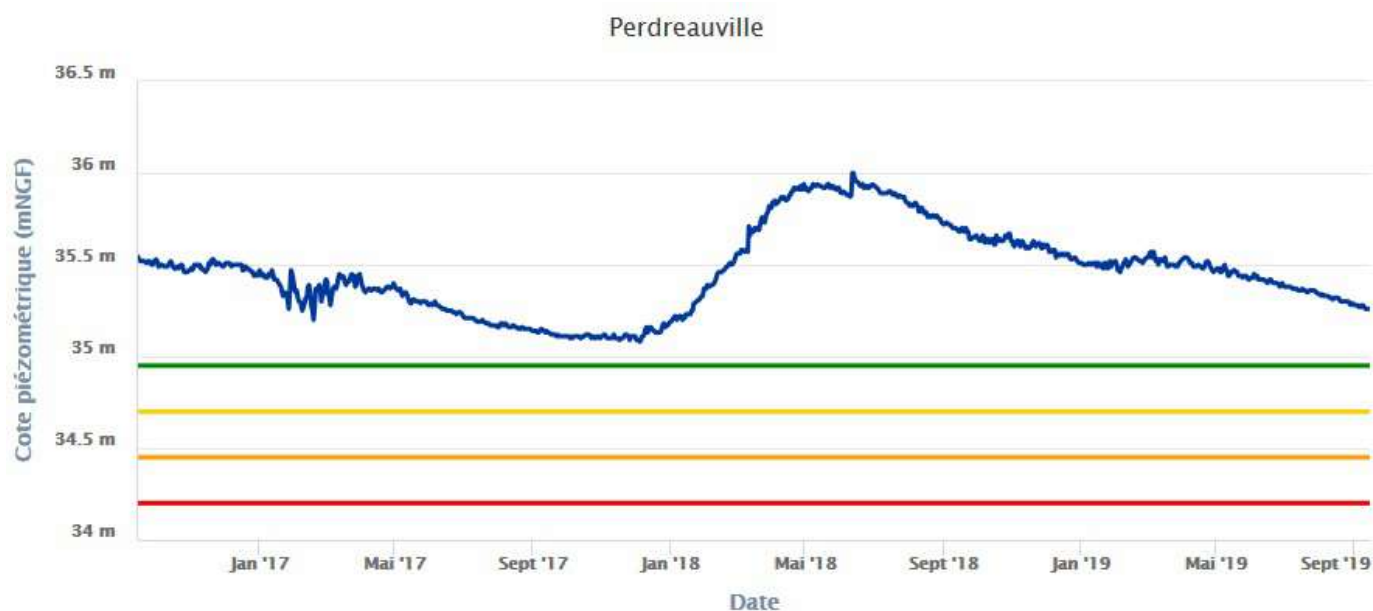


Bréval



Nappe de la craie du Mantois

Perdreauville



Liens utiles

L'étiage sur Internet de la DRIEE :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/dispositif-de-crise-les-arretes-cadre-secheresse-a84.html>

L'accès aux bulletins du suivi de l'étiage :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>

Données rivières en ligne :

<http://www.hydro.eaufrance.fr/index.php>

Données nappes en ligne :

<http://drieeif-eaux-souterraines.brgm.fr/data.html>

Les arrêtés de restriction d'eau en vigueur sur le site national Propluvia :

<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

Liens utiles

Contact

driee-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr



Prochain bulletin d'étiage le 7 octobre 2019